REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_11-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

10 NOVEMBRE 2026

N° 2026-09-11

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 17

Nombre de voix
En exercice : 37
Présentes : 20
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

15 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Nicole PELOUX, Jean-Charles BORGHINI à Agnès ROSSI, Patricia PICARD à Éric PHELIPPEAU, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX.

Déléguées excusées : Françoise BELLANGER, Agnès PAGIS.

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_11-

Objet : Projet Alimentaire Territorial – Ouverture d'un poste de chargé de projet alimentation pour poursuite des missions en cours

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028
Fonctionnement	52 500 €	27 000 €
Investissement	--	--

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	79 500 €	63 600 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2025-12-17 du 14 novembre 2025, le Comité syndical avait approuvé la création d'un poste de chargé de projet alimentation afin de mettre en œuvre les projets suivants :

- L'animation du Projet Alimentaire Territorial : ces missions nécessitent 0,5 ETP qui sont financés par la DRAAF Auvergne Rhône Alpes et le FEADER ;
- La coordination d'une expérimentation de sécurité sociale alimentaire dans les Hautes-Alpes : ces missions nécessitent 0,5 ETP qui sont financés par le programme LEADER Sisteronais-Buëch dans le cadre d'une coopération.

Les financements n'avaient été que partiellement confirmés lors de la création du poste, aussi le contrat de la chargée de projet alimentation courait jusqu'au 30 novembre 2026 mais les financements sont aujourd'hui assurés jusqu'à février 2028.
Dans ce contexte il vous est proposé de créer le poste chargé de projet alimentation qui permettra de mener à bien les projets mentionnés ci-dessus. Le contrat pourra être établi jusqu'à février 2028.

Délibération

- Vu le Code Général de la fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2025-07-04 en date du 20 mai 2025 intitulée « Projet Alimentaire Territorial – Expérimentation d'alimentation solidaire et durable »
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2025-09-05 en date du 11 juillet 2025 intitulée « Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028 » ;
- Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre l'animation du projet alimentaire territorial avec les partenaires impliqués ;
- Considérant la feuille de route 2025-2027 qui fait de l'alimentation une entrée structurante de l'axe agricole pour les trois années ;
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
  - L'ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales » ;
  - Les orientations :
    II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
    II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
  - Les mesures :
    II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
    II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
    II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 non voté, le Bureau syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de chargé de projet "Alimentation", de catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisionnelle maximale de 18 mois à compter de

REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_11-

la date d'embauche, pour mener à bien les projets identifiés suivants : " Projet Alimentaire Territorial (PAT) – niveau 2 et Expérimentation d'alimentation solidaire et durable dans le Buëch"

Et ce à compter du 1er janvier 2027

- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience et au maximum égale à l'IM 495 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX